

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 28 (1937)

Artikel: Chronique scolaire de la Suisse allemande

Autor: Blaser, Edouard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112484>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire de la Suisse allemande.

Par suite de la dureté des temps, la direction de l'*Annuaire* a dû réduire encore l'espace réservé jusqu'ici à cette chronique. Cela m'obligeait, soit à diminuer d'autant la matière, soit à la condenser pour la faire entrer de force dans ce cadre rétréci. Afin de ne pas tomber dans la sécheresse, j'ai cru sage de prendre le premier parti.

La chronique de cette année sera donc sensiblement moins substantielle que les précédentes. Elle comportera cependant ses deux divisions habituelles. J'ai annoncé il y a un an que j'achèverais en 1937 de traiter la question du *bilinguisme*, à propos des revendications de la minorité romanche des Grisons. Pour ne pas paraître m'éterniser sur un sujet auquel j'ai déjà consacré deux articles, je parlerai cette fois-ci, pour commencer, d'une part, des *foyers d'instruction populaire* fondés par *Fritz Wartenweiler*, d'autre part, de l'œuvre des *tableaux scolaires suisses* dont le comité du *Schweizerischer Lehrerverein* a souhaité que le but et les résultats soient rappelés aux lecteurs de l'*Annuaire*.

Quant au problème linguistique, j'y reviendrai, si rien n'empêche, l'an prochain. Il n'aura fait d'ici là, si l'on en juge par l'intérêt croissant qu'il suscite, que gagner en actualité.

I.

L'œuvre des « Volksbildungsheime ».

C'est un lieu commun de remarquer que l'éducation ni l'instruction ne s'achèvent à l'école. La vie restera toujours la vraie éducatrice. On a dit cent fois, non sans paradoxe, que les conseils des aînés ne servent guère aux cadets et que chacun doit faire ses propres expériences. L'homme, a-t-on dit également, ne sait et ne comprend bien que ce qu'il a appris par lui-même, par l'étude et la réflexion solitaires.

Cela revient indirectement à affirmer la nécessité des œuvres d'instruction et d'éducation postscolaires, dont le développement demeurera une des marques caractéristiques de notre époque.

Car il est clair qu'abandonnés à leurs propres forces, la plupart des jeunes gens et des jeunes filles ne pourront trouver l'énergie indispensable au perfectionnement intellectuel et moral de soi-même en quoi devrait consister le but idéal d'une existence bien remplie. Absorbés par la conquête du pain quotidien, ils songent moins, à l'heure du loisir, à élargir leur horizon qu'à se distraire et ce ne sont pas aujourd'hui les divertissements qui manquent ! Il importe donc de leur venir en aide, de leur fournir les occasions de continuer à s'instruire et d'en mettre les moyens à leur disposition. Il faudrait aussi leur offrir un support, un refuge pour l'heure inévitable où s'annonceront les premières épreuves de la vie.

L'Etat, l'Eglise, sans parler de la famille, travaillent, dans des domaines différents, à parachever l'œuvre commencée, mais trop tôt interrompue par l'école. Par malheur, l'action de l'Etat est entachée d'obligation, ce qui la prive d'une partie de son efficacité. Celle des Eglises, si féconde qu'elle puisse être, a toujours un certain caractère d'exclusivité, étant plus ou moins subordonnée à l'adhésion à un credo. Pour les familles, elles sont la plupart du temps impuissantes à prolonger leur influence sur le jeune homme ou la jeune fille émancipés par l'exercice d'un métier.

Il faudrait encore mentionner, dans un pays comme le nôtre, tout ce que font pour l'instruction des adultes les sociétés et les partis. Mais les méthodes employées par ces associations appellent le plus souvent les mêmes réserves que les œuvres religieuses. Elles visent à propager une conception nettement déterminée du monde ou de l'Etat. La seule institution que l'on puisse considérer comme la continuatrice de l'école neutre et laïque sont les *Universités populaires*. Ce mouvement a suscité partout, dès son origine, les plus belles espérances. Il est des pays, entre autres la France, où il ne les a pas justifiées. En Suisse, spécialement dans la Suisse alémanique et dans les pays nordiques, il semble, en revanche, avoir tenu presque toutes ses promesses. Pourtant, même l'Université populaire la plus parfaitement organisée laisse quelque chose à désirer, surtout dans les grandes villes où le maître parle souvent à des centaines d'auditeurs. Si l'intelligence et le désir de connaître y trouvent pleinement leur compte, si même les possibilités qui leur sont offertes sont quasi illimitées — c'est le cas notamment à Zurich — le sentiment y est un peu réduit à la portion congrue. Un contact personnel entre celui qui enseigne et ceux qui sont enseignés ne s'établit que dans des cas exceptionnels, par exemple dans les « groupes de travail » de nos grandes universités populaires alémaniques. Là le profes-

seur, entouré d'un très petit nombre d'élèves, peut vraiment faire d'eux des collaborateurs et des amis.

Or, il y a quelque vingt ans, un homme, *Fritz Wartenweiler*, a paru dans notre pays, qui s'est donné pour tâche de créer une université populaire idéale, exempte, dans la mesure du possible, des lacunes que toutes les institutions d'éducation et d'instruction postscolaires existantes présentent plus ou moins du côté humain. A la fois généreux et lucide, il joignait à un ardent amour de ses semblables l'énergie, le sens des réalités et le talent d'organisation capables de faire prendre corps à l'utopie de la fraternité et de la fusion des classes. On l'a comparé à Pestalozzi et, toutes choses égales d'ailleurs, il mérite ce rapprochement, étant, lui aussi, de la race des vrais philanthropes, de ceux qui paient de leur personne. Même si Wartenweiler n'atteint jamais la célébrité du pédagogue zurichois, son nom n'en mérite pas moins d'être inscrit au panthéon helvétique, à côté de ceux des Vinet, des Dufour, des Escher de la Linth dont les exemples l'ont inspiré.

Ce n'est pas sortir du cadre d'une chronique telle que celle-ci que de parler du fondateur des *Volksbildungsheime*. L'homme et l'œuvre sont inséparables.

Né en 1889, Fritz Wartenweiler, est d'origine thurgovienne et a grandi dans son canton natal. Elevé en partie dans la ferme d'un oncle cultivateur, ses premières et plus durables impressions furent celles de la vie campagnarde. Aussi est-il, en dépit de sa culture, resté ou redevenu par tout un côté de sa nature et de son activité, un homme de la terre. C'est ce qui lui permet de comprendre si bien les paysans et les gens du peuple et d'en être compris. D'une intelligence vive et avide de savoir, Wartenweiler quitta cependant les champs pour étudier, d'abord à l'Ecole cantonale de Frauenfeld, puis à Berlin où il s'adonna à la pédagogie et à la philosophie, enfin à Copenhague. C'est là qu'il trouva sa voie.

Comme il nous le raconte dans sa brochure : *Vingt ans au service de l'instruction populaire*, Wartenweiler souffrait à cette époque de l'impression de déracinement que ressentent tous les intellectuels sortis d'une famille d'ouvriers ou de paysans, quand ils rentrent, après une longue absence, dans leur milieu natal. Qu'on songe à Péguy et à certains égards à Ramuz.

« Quand je retournais à la maison, écrit Wartenweiler, pour y passer mes vacances, j'y retrouvais des parents et des camarades, tous braves gens que j'aimais, mais dont je me sentais désormais étranger. L'étable ne m'intéressait plus, encore moins l'atelier de tissage de mes anciens condisciples. Et pourtant je sentais

l'injustice de mon détachement et l'amoindrissement qui résultait pour moi de ma nouvelle existence de rat de bibliothèque.

» C'est le Danemark qui m'a délivré. J'appris à connaître les paysans de ce pays. Je les trouvai capables de résoudre toutes les questions touchant la culture rationnelle du sol et en même temps soucieux de s'assimiler toutes les idées qui, dans l'Eglise et l'école, dans la commune et l'Etat, dans la salle de concert et au théâtre, agitent l'esprit des « gens instruits ». Leur vie me parut plus pleine et plus riche que la nôtre. Ce qui manque souvent à nos paysans, à nos artisans, à nos ouvriers, c'est le vif sentiment des valeurs spirituelles. Ce qui manque volontiers à nos maîtres, à nos professeurs, à nos pasteurs, à nos médecins et en général à nos « intellectuels », c'est la claire perception de ce qu'il y a de vivifiant dans l'âpre lutte du travailleur pour le pain de tous les jours. Ici je trouvais ces deux choses réunies. J'eus la brusque révélation de ce que serait la tâche de ma vie. »

Wartenweiler ne tarda pas à découvrir le secret de ce qu'il y avait d'harmonieusement égalitaire et humain dans la « culture » danoise. Il le vit dans l'action des universités populaires. Ayant étudié leur organisation, y ayant même travaillé un hiver à titre de maître auxiliaire, il s'éprit d'une admiration fervente pour leur fondateur, le grand pédagogue et philanthrope Nikolaj Frederik S. Grundtvig dont il a conté la vie dans son livre : *Ein nordischer Volkserzieher. Die Entwicklung N. F. S. Grundtvigs zum Vater der Volkshochschule* (Berne). Il rêva de faire pour la Suisse ce que Grundtvig avait fait pour le Danemark.

L'idée dominante de Grundtvig est que toutes les parties d'un peuple doivent former un tout uni et solidaire. Le plus sérieux obstacle à écarter pour atteindre cet idéal est la division des citoyens en gens instruits et en gens incultes. Toutes les classes ont également droit aux bienfaits de la culture générale et elles y sont toutes accessibles, si l'on veut bien se donner la peine de mettre le savoir à leur portée. C'est aux paysans qui composent le fond de la population danoise que pensait surtout Grundtvig et c'est pour eux qu'il créa son université populaire. L'originalité de cette institution est qu'elle ne consiste pas seulement en cours et conférences du soir que les travailleurs, fatigués par le labeur de la journée, écoutent en bâillant et en luttant en vain contre le sommeil. L'enseignement se donne dans des homes où les élèves passent six mois de leur existence, en contact étroit avec leurs maîtres et des condisciples venus de toutes les régions du pays, partageant la même table, les mêmes jeux, à l'origine et aujourd'hui encore dans certains cas, le même travail corporel. *Un tiers de la population danoise* des deux sexes a vécu entre 18 et 30 ans le temps requis dans l'un ou l'autre de ces foyers d'instruction populaire.

Il est facile de se représenter l'influence d'une pareille institution sur le niveau intellectuel d'une population laborieuse et réfléchie comme le sont les hommes de race scandinave. Convensions que sur ce point, la Suisse, si justement fière de ses écoles, est nettement dépassée.

C'est pénétré de cette conviction que Wartenweiler revint au pays. Mais il lui restait des expériences à faire et de la pratique à acquérir avant de s'atteler à l'œuvre qu'il s'était promis d'accomplir. Il fut d'abord pendant quelque temps maître remplaçant dans une école primaire thurgovienne.

« Par bonheur, écrit-il, on m'envoya à la campagne, dans une de ces classes à plusieurs degrés si méprisées. Ce fut un délice : 70 élèves de tous âges, y compris les jeunes gens de l'école complémentaire jusqu'à ceux de vingt ans. »

Cependant Wartenweiler commençait à être connu. Sa précoce notoriété pédagogique lui valut l'honneur d'être appelé en 1913, à peine âgé de 24 ans, à diriger l'Ecole normale d'instituteurs du canton de Soleure. Il pensait y passer une dizaine d'années afin d'y « mûrir » et d'achever de s'y préparer à la tâche essentielle qu'il avait en vue. Il n'y resta que trois ans et demi. Certaines divergences de principe touchant le droit de contrôle et de pétition des parents en matière scolaire, qu'il estimait trop méconnu, l'empêcha de collaborer plus longtemps avec les autorités soleuroises.

C'était l'époque de la mobilisation. Devenu lieutenant d'artillerie, Wartenweiler songea qu'il pourrait, comme officier-instructeur, mettre en pratique ses idées sur le terrain militaire. Il en fut dissuadé par son chef d'arme. L'armistice, la grève générale, la Suisse à deux doigts de la guerre civile furent pour lui le sujet de méditations dont son projet d'université populaire sortit définitivement arrêté. Il savait maintenant ce qu'il voulait. Pas de *Bauern-Hochschule* comme au Danemark, pas d'*Arbeiter-Hochschule* comme en Allemagne, mais une véritable *Volks-hochschule* qui servît, par l'instruction du peuple, au rapprochement des classes.

Celles-ci venaient de se dresser en ennemis les unes contre les autres. Wartenweiler trouva l'image douloureuse de leur réconciliation à l'hôpital de Frauenfeld où il s'était engagé, en ce tragique été de 1918, comme infirmier volontaire, pour soigner les grippés. Il sentit combien tous ces hommes : valets de ferme et ouvriers, maîtres d'école et étudiants, étaient désarmés en face du destin, combien ils avaient besoin d'aide. C'est alors qu'il lança son premier appel. Il invitait des jeunes gens de vingt ans et plus de

toutes conditions sociales, mais spécialement de métier manuel, à passer six mois dans sa maison du *Nussbaum*, près de Frauenfeld, pour y travailler en commun, selon son expression, « sur le champ de l'esprit ». Ceux qui viendraient trouveraient là, en vivant avec des compagnons plus âgés, l'occasion de développer leur jugement, leur sensibilité en fortifiant leur volonté. Ils s'y forgeraient aussi, pour la lutte économique et politique à laquelle ils seraient appelés à prendre part un jour, des armes loyales et surtout des armes qui leur fussent propres. Ils y apprendraient à connaître la vie des plus grands et des meilleurs parmi leurs semblables, tant du présent que du passé. Enfin, ils consacraient chaque jour quelques heures à cultiver la terre, car il est essentiel que l'être humain soit replacé dans les conditions naturelles du travail physique.

Au printemps 1919, cinq jeunes hommes répondirent à l'appel : un serrurier, un mécanicien, un dessinateur, un technicien et un maître d'école, tous profondément différents de caractère et d'éducation. C'était moins que Wartenweiler et son collaborateur d'alors, Max Zeltner, un ancien élève de Soleure, n'avaient espéré. Jamais d'ailleurs, les années suivantes, le nombre de ceux qui vinrent au *Nussbaum*, que le cours dure six ou quatre mois, ne dépassa huit. Pourquoi cette indifférence des jeunes ? Wartenweiler, déçu mais non découragé, se demandait si l'échec de sa tentative tenait à la rigoureuse neutralité d'un programme étranger à tout credo politique et religieux. On lui avait déjà de divers côtés reproché cette indépendance sans s'apercevoir que l'œuvre tirait d'elle sa valeur humaine et sa vraie signification.

C'est à cette époque qu'ayant pris à ferme le domaine de l'*Algisser*, Wartenweiler et ses compagnons devinrent, comme il nous le raconte, de « vrais paysans ». Ils s'établirent même, pour utiliser les produits de leur verger, fabricants de cidre sans alcool. Tout marchait à souhait quand le bail fut brusquement résilié par le propriétaire. A l'instar de son maître Pestalozzi, Wartenweiler semblait voué à l'insuccès et à l'incompréhension, quand il trouva enfin l'appui qui lui manquait. Le secours lui vint du Gessenay où un effort analogue au sien était tenté (voir *Otto Lauterburg : Feierstunden auf dem Lande*, Bern, 1932). Ses amis bernois lui conseillèrent, puisque les jeunes hommes qu'il désirait atteindre ne venaient qu'en nombre infime, d'aller lui-même à leur rencontre et de faire connaître son œuvre en parlant au peuple. Ce fut un tournant dans sa carrière. Wartenweiler devint — c'est le titre qu'il aime à se donner — *Wanderlehrer*, maître itinérant. C'est par cette nouvelle forme d'activité et par ses nombreux écrits populaires qu'il donnera toute sa mesure.

« Je commençai, dit-il, à aller de village en village, de ville en ville, de Sta-Maria, dans la vallée de Münster, à La Sagne et à Reconvilier, de Bâle à Locarno, de Schaffhouse et de Kreuzlingen à Genève, au pénitencier de Witzwil, à Chippis, à St-Antönen. C'est ainsi qu'on apprend à connaître un peuple, qu'on découvre ses misères. A certains endroits, je ne pouvais parler qu'un soir. Ailleurs il se trouva des gens pour venir une semaine entière chaque soir, à l'école ou à la maison de ville. Au Heinzeinberg même, les organisations convoquèrent, le matin les jeunes hommes, l'après-midi les mères de famille et les tantes à des discussions en petit comité... Ce qui me fit le plus d'impression, ce fut de trouver un jour à six heures du soir, heure plus insolite encore à la campagne qu'à la ville, une centaine d'hommes et de femmes adultes réunis pour s'entretenir avec moi de questions d'éducation. Ces « semaines villageoises ou régionales » (*Dorf-und Talschaftswochen*) qui, à l'origine, eurent lieu surtout aux Grisons, dans l'Oberland bernois, mais aussi dans la campagne zuricoise et bâloise, m'ont fait sentir les besoins intellectuels de notre peuple et sa « réceptivité » pour tout ce qui touche la vie morale. »

Parmi les villes, c'est à Zurich que Wartenweiler fut le plus vite et le mieux accueilli. On lui ouvrit les portes de l'Université populaire dont les cours se donnent dans le bâtiment universitaire et à l'Ecole polytechnique fédérale. Mais il fut invité également dans les quartiers ouvriers où il parla sous les auspices de la société *Arbeit und Bildung*, dirigée par le professeur Ragaz. La paroisse de la cathédrale organisa de son côté des « semaines du *Nussbaum* ». Wartenweiler reçut ainsi des encouragements des milieux les plus divers : maîtres d'école, pasteurs, sociétés agricoles, unions ouvrières, amis de la Nature, sociétés d'utilité publique, d'hygiène populaire, d'abstinence, Eglises, autorités scolaires. De partout des mains se tendaient et se tendent de plus en plus vers le pédagogue ambulant, vers l'apôtre familier qui vient apporter au peuple, avec le pain de l'esprit, la bonne parole, mieux que la parole, la réalité vivante de la fraternité humaine.

Il est une partie de la population que Wartenweiler craignit longtemps de ne pouvoir atteindre. Ce sont les catholiques. Tel est le prestige de la bonté agissante que ce milieu, le plus enclin à se suffire à lui-même, finit par s'ouvrir aussi. C'est ainsi qu'en 1933, par exemple, Wartenweiler, ayant fait successivement visiter aux élèves du cours mensuel du *Rotschuo*, à Gersau, le Theresianum d'Ingenbohl et Le Collège de Schwytz, donna dans cette ville une conférence sur le Père Theodosius Florentini et la Mère Maria Theresia Scherrer, fondateurs du premier de ces deux grands instituts catholiques.

En parlant du *Rotschuo*, j'en arrive aux foyers permanents d'instruction populaire, à ces *Volkshochschulheime* à l'usage des

jeunes hommes, que Wartenweiler, malgré l'échec de la première expérience faite au *Nussbaum*, rêvait toujours de créer, à l'imitation de ce qu'il avait vu chez ses amis du Danemark. Déjà s'étaient fondées plusieurs institutions de ce genre destinées aux jeunes filles, comme le home *Casoja* à Lenzerheide (1923) et celui de *Neukirch* sur la Thur où, depuis 1925, Wartenweiler passe chaque semaine une soirée et une matinée, sans compter les trois cours de vacances qu'il y donne par année à des adultes de tous âges et conditions. Il faudrait citer encore *Heimetli*, à Obersommeri, près d'Amriswil, *Sonnegg*, à Ebnat-Cappel, *Bärgfreud* à Beatenberg, *Rotschuo*, l'auberge de la jeunesse dont il a été question plus haut, qui organise des cours d'hiver analogues à ceux de Neukirch, *Sonneck*, près de Münsingen. Tout cela pour les jeunes filles, mais rien, jusqu'en 1929, pour l'autre sexe.

C'est cette année-là que Wartenweiler trouva enfin la solution du problème. Elle lui fut suggérée par le maître d'école de Turbach, un des organisateurs des *Heimatwochen* du Turbachtal. « Les jeunes gens, lui dit celui-ci, ne peuvent pas se libérer pour six mois, ni même pour quatre. Invitons-les pour un mois. » Et, cette fois-ci le miracle s'accomplit. Paysans, ouvriers, employés accourent, non plus quatre ou cinq, mais vingt, quarante, cinquante. On les logea d'abord au collège et dans les fermes de Turbach, puis à Neukirch, puis à la maison du peuple de Thusis, aux foyers de la jeunesse de Filzbach (Glaris) et de Gwatt, près de Thoune. « Ce sont ces cours mensuels pour les jeunes hommes des classes laborieuses qui forment en ce moment, écrit Wartenweiler, ma tâche essentielle. »

En quoi consiste cette tâche ? C'est ce que Wartenweiler va nous apprendre. « Que faites-vous donc avec ces garçons toute la sainte journée, lui demande-t-on parfois ? — Nous n'avons pas, répond-il, de programme fixé d'avance. Les « élèves » indiquent les problèmes et les matières qui les intéressent et c'est d'après leurs désirs que s'établit le plan de travail du jour ou de la semaine. Mais tous les changements sont possibles. D'anciens amis surviennent qui font des conférences, de la musique, provoquent des discussions imprévues, ou ce sont des gens du voisinage. Ainsi la nature et le contenu des « leçons » varie sans cesse : récits, échanges de vues où chacun prend part, exposés instructifs sur des sujets bien déterminés, parfois scientifiques, mais toujours pour un but clairement perçu, petits travaux présentés par les élèves et minutieusement « critiqués » par les camarades. »

L'emploi du temps s'établit d'ordinaire comme suit : 6 h. $\frac{1}{4}$ à 6 h. $\frac{3}{4}$ gymnastique, 7 à 8 h. leçon matinale. Après le déjeuner : 9 à 11 h. discussion principale, 11 à 12 h. travail des groupes

(sténographie, français, anglais, espéranto, etc.). Après-midi : 1 à 4 h. travail corporel ou occupation libre, 4 à 6 h. conférences faites par les participants et discussion. Le soir : chant, jeux, lecture, récits et parfois sorties en commun pour assister à des manifestations publiques des environs. Rien n'est plus fécond que ce contact avec un milieu qui change d'un cours à l'autre.

Voyons maintenant la nature des questions traitées dans les conférences et discussions des *Volkshochschulheime*. Il faut dire d'abord que l'« enseignement » de Wartenweiler a pour procédé fondamental la *biographie* commentée de grands hommes, choisis parmi ceux dont la vie est la plus riche en leçons et en exemples. De ces héros, les uns sont des célébrités universelles comme Fridtjof Nansen, Woodrow Wilson, Romain Rolland, Jaurès, Lénine, Mussolini, Gandhi, voire Ramsay MacDonald, Branting, Sun-Yatsen, Ford et Kreuger, les autres des réputations plus discrètes, des personnalités même en apparence relativement effacées, édifiantes pourtant par leurs vertus, leur esprit de sacrifice, leur abnégation dans la souffrance. De ce nombre sont Albert Schweitzer, Emma Pieczynska-Reichenbach, Verena Conzett, Adèle Kamm, Mathilde Wrede, Wera Figner, Erich Edwin Dwinger, l'auteur du livre : *Die Armee hinter Stacheldraht*, Ernst Kreidolf et, en remontant dans le passé, les Danois Grundtvig et Kold, William et Catherine Booth, Bodelschwingh et Barnardo, Joséphine Butler, Booker J. Washington, Karl Marx, etc.

La plupart de ceux-ci sont des étrangers. Wartenweiler trouve aussi des modèles en Suisse. A côté de Jakob Burckhardt, Oswald Heer, Dunant, Fridolin Schuler, Karl Bürkli, Kleinjogg, Carl Spitteler, il a quelques figures de prédilection d'une valeur hautement humaine et civique à la fois, grands citoyens dont il aime à retracer la carrière. Ce sont Escher de la Linth, le général Dufour, Alexandre Vinet et Eugen Huber. Wartenweiler leur a consacré, en particulier à Vinet, « *ein Schweizer Freiheitsheld* », et à « notre général Dufour », ces excellents petits récits écrits que, « bibliothèque ambulante », ainsi qu'on l'a nommé, il porte dans son *Rucksack*, à ses auditeurs des hameaux éloignés. « Je puise, nous dit-il, le plus grand secours dans ce regard jeté sur la vie d'autres hommes. » Et il n'est pas nécessaire que ce soient des êtres exceptionnels. Les « héros » de la vie journalière et leurs épreuves sont souvent plus instructifs que les surprenantes destinées des grands personnages. Pourtant les enseignements que nous donnent ces dernières ont quelque chose de plus éclatant. Nous y voyons le jeu des causes et des effets, tout ce qui fait la noblesse et la misère de l'homme, comme à travers un verre grossissant.

L'étude de biographies exemplaires conduit tout naturellement à l'autobiographie. Aussi les élèves de Wartenweiler ont-ils coutume, au début de leur vie commune, de raconter à tour de rôle pendant la « leçon » quelque chose de leur passé. Ces confidences mutuelles comptent, au dire de plusieurs d'entre eux (voir *Jungmännerkurs im Rotschuo bei Gersau*) parmi les impressions les plus profondes qu'ils rapportent des cours et dont ils tirent ensuite le plus de réconfort. C'est qu'elles répondent à ce besoin de confession si naturel à l'homme, qui explique en ce moment même, sur un tout autre plan, la vogue étonnante du mouvement d'Oxford.

Mais Wartenweiler ne raconte pas seulement des vies. Il parle de ses voyages au Danemark et en Norvège, aux charbonnages anglais, de sa visite aux quakers, aux champs de bataille des Vosges et tout lui est prétexte à méditations collectives sur le sens de la condition humaine. L'histoire suisse des cent dernières années fournit aussi une ample et fructueuse matière que Wartenweiler envisage à certains points de vue et classe sous les chefs suivants : 1. Le travail pour le pain (vie économique, agriculture, industrie, commerce). 2. La lutte pour le droit (évolution politique, code civil, code pénal). 3. L'effort vers le bien (entr'aide, santé, hygiène, éducation, morale). 4. La recherche du vrai (science et religion). 5. L'embellissement de la vie par les arts.

Il faudrait mentionner encore les lectures ou résumés de grandes œuvres de la littérature universelle, en vue d'applications éducatives. Par exemple : Sophocle, *Antigone* (l'Etat et la conscience), Euripide, *Héraklès* (grandeur et folie de l'homme), Dante, la *Comédie humaine*, *Parsival*, puis les histoires paysannes de Björnson, le *Printemps olympien* de Spitteler, *Jean-Christophe* etc. On se demandera peut-être quels sont les sujets proposés par les élèves ? Ils portent d'ordinaire la marque de l'actualité ! C'est ainsi qu'en 1919 on discuta au *Nussbaum* de la *révolution*, plus tard c'était la *crise* qui occupait les esprits, ou le problème de la paix, du désarmement, du service civil, ou encore la vie sexuelle, le mariage, le conflit des générations, le socialisme, etc., etc. Voici, pour terminer, les thèmes discutés cette année même, sous la direction de Wartenweiler, au cours des trois semaines de vacances de *Neukirch* : 6-12 juin, *Autorité et liberté dans l'éducation et dans la vie* ; 18-24 juillet, *Le problème espagnol* ; 10-16 octobre, *Ceux qui prêchent dans le désert*.

On le voit, rien d'humain ne demeure étranger à Fritz Wartenweiler. Mais ce sont moins les sujets qui importent ici que la manière de les traiter. C'est plus encore l'influence personnelle

du maître, son éloquence familière, l'ascendant de sa hauteur morale et ce perpétuel don de soi-même qui gagne les cœurs pour persuader les esprits. L'institution des *Volkshochschulheime* est digne de la plus vive admiration, et la valeur ne saurait s'en exprimer par des chiffres. Même si le nombre des hommes et des femmes qu'il atteint est relativement modeste, le *Wanderlehrer* thurgovien contribue à former, dans la masse du peuple suisse, une élite de la pensée et du cœur dont le pays peut attendre beaucoup.

Cette belle œuvre — dont le mérite revient pour une part aux collaborateurs de Wartenweiler, Edi Noser et le regretté Albert Senn, ainsi qu'à Mme Wartenweiler qui a sa part de sacrifices dans la vie toute de dévouement de son mari — ne pouvait manquer de rencontrer des appuis. En 1930 un groupe d'amis de Fritz Wartenweiler qui, dès 1925, s'étaient unis pour le soutenir, se constituèrent en une société des *Freunde schweizerischer Volksbildungsheime*. Ils voulaient, comme le disent leurs statuts, « mobiliser » les énormes richesses latentes, physiques, intellectuelles et morales qui sommeillent dans notre peuple, afin d'utiliser tant d'énergies inemployées à lutter contre la quadruple crise économique, politique, familiale, mais également crise de conscience personnelle dont nous souffrons tous collectivement et chacun en particulier. Leur nombre était de 90 en 1925. Il atteignait 230 en 1929. En 1935 il montait à 3600 !

Rien dans ce monde imparfait ne peut se passer d'argent. Grâce à l'aide financière de ses amis, Wartenweiler vit enfin se réaliser son rêve d'un foyer d'instruction populaire pour les jeunes hommes, ayant son domicile propre, comme ceux qui depuis plusieurs années existaient pour les femmes. Assez longtemps on avait dû se contenter d'installations de fortune et recourir à l'hospitalité des homes de jeunes filles. Désormais on serait chez soi. Ce fut d'abord (en 1933) *Sonneblick* à Walzenhausen, dans les montagnes de l'Appenzell, une maison de brodeurs abandonnée que des artisans, aidés de quelques chômeurs, approprièrent aux besoins d'un *Volksbildungsheim*. L'épreuve était décisive, car cette fois le « cours » devait durer cinq mois, tout l'hiver et une partie du printemps 1933-34. Les jeunes gens répondraient-ils à l'appel ? Il en vint une centaine. « C'est le cœur battant, nous raconte un des collaborateurs de Wartenweiler, que nous les vîmes gravir la pente. Parviendrions-nous à les faire vivre cinq mois en une joyeuse et active communauté, tous ces garçons inconnus, de vocations et de passé si divers : paysans, relieurs, chauffeurs, jardiniers, ouvriers de fabrique, cuisiniers, employés d'hôtel, pâtissiers, mécaniciens, menuisiers, etc. ? »

L'expérience réussit pleinement (voir *Mit jungen Männern im Sonneblick Walzenhausen, « Nussbaum » Versand*, Humbert Brigati, Klein-Albis 70, Zurich) et la même année, au milieu de l'été 1934, les *Freunde schweizerischer Volksbildungsheime* que préside M. Werner Ammann, secrétaire central de *Pro senectute*, à Zurich, décidaient de construire un foyer au *Herzberg*, sur la crête du Jura près d'Aarau, à 750 mètres d'altitude. La maison a été inaugurée en 1935 et elle a déjà ouvert ses portes à plusieurs volées d'élèves. La barque de Fritz Wartenweiler semble donc avoir maintenant le vent en poupe. Est-ce à dire qu'elle puisse voguer par ses seuls moyens ? Loin de là. Jamais l'aide n'a été plus nécessaire. C'est qu'il importe de réduire le plus possible la pension des élèves, sans compter qu'on aimeraît pouvoir ne refuser personne et recevoir gratuitement ou à moitié prix les sans travail. Au *Herzberg* on paie 2 francs par jour, enseignement compris, pour les cours de quatre semaines destinés exclusivement aux jeunes hommes. Pour les cours mixtes d'une ou deux semaines cet été ont eu lieu par exemple un cours à l'usage des élèves dits d'écoles moyennes — *Mittelschüler* — de 16 à 20 ans, un cours : *Deutsch und Welsch* destiné au rapprochement des Suisses des deux langues principales, un cours de musique vocale et instrumentale et un cours de tissage, le prix est de 3 francs pour la pension, plus 1 franc pour les leçons.

Comme on a pu s'en convaincre, les Amis des foyers d'instruction populaire ont droit à l'appui de tous les bons citoyens. C'est dire que tous les lecteurs de l'*Annuaire* tiendront à honneur de grossir leurs rangs. La cotisation minimum n'est que de 2 francs. On adresse les adhésions à M. H. Brigati, Klein-Albis 70, Zurich III^e et les dons au caissier et membre fondateur de la société, M. Ernst Frautschi, instituteur à Turbach, près Gstaad.

C'est par un second appel que je voudrais terminer cette première partie de ma chronique. Il concerne l'œuvre des *tableaux scolaires suisses* dont tous les journaux pédagogiques et même quelques grands quotidiens ont déjà parlé à tant de reprises que je ne puis prétendre les révéler à personne. On sait du reste que ces tableaux, édités par la commission de la Société suisse des instituteurs chargée d'étudier les questions scolaires intercantonales, ont été spécialement recommandés au corps enseignant du pays entier par MM. Etter, conseiller fédéral, Hilfiker, président de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique, Daniel Baud-Bovy, président des Commissions fédérales des Beaux-Arts et des Arts appliqués, et Paul Bösch, professeur au Gymnase de Zurich, président du *Schweizerischer Lehrerverein*.

Quant à la valeur artistique et à l'effet décoratif de la première série de 8 tableaux parus jusqu'ici (*Paysage tessinois* de Niklaus Stöcklin, Riehen, *Faune des Alpes* dans son cadre naturel : *Chocard*, Fred Stauffer, Arlesheim, *Marmottes*, Robert Hainard, Confignon-Genève, *Ouvrages techniques*, usine électrique, Hans Erni, Lucerne, *Styles* : *Collégiale romane* de St-Ursanne, Louis Vonlanthen, Fribourg, *La récolte des fruits*, Erik Bohny, Dornach, *Avalanche et éboulement*, Viktor Surbeck, Berne, *Mercenaires suisses*, Burkhard Mangold, Bâle), ils n'ont d'une manière générale, pas plus été contestés que l'exacte et ingénieuse appropriation de chacune de ces œuvres d'art prise en particulier à un besoin déterminé de l'enseignement intuitif.

On pourra donc se demander pourquoi il est nécessaire de parler des tableaux scolaires, entreprise nationale, dans la chronique de la Suisse allemande. C'est que la vente de ces tableaux n'a pas encore entièrement répondu aux espérances des organisateurs et que nos amis alémans s'étonnent notamment de la réserve relative d'une partie de la clientèle romande. Quelques chiffres me feront mieux comprendre.

Tandis, par exemple, qu'au printemps dernier Bâle-Ville avait commandé 96 séries, Bâle-Campagne 110, c'est-à-dire une série par commune, Zurich 110, Soleure 81, Argovie 74, Thurgovie 68 (le reste de la Suisse allemande est à l'avenant), Neuchâtel en avait commandé 24, Fribourg 18, Vaud 17, Valais 12, Tessin 8 et Genève zéro ! On est loin des 2000 exemplaires qui ont été tirés de chaque tableau. L'abstention des Genevois, tout spécialement, doit surprendre. Elle est d'autant moins explicable que l'œuvre est patronnée par M. Daniel Baud-Bovy et que les autorités scolaires de Genève paraissent disposées à soutenir l'effort de la commission intercantonale. C'est sur cette anomalie que la Société suisse des instituteurs voudrait, par l'organe de *l'Annuaire de l'instruction publique*, attirer l'attention des commissions scolaires et du corps enseignant de la Suisse romande.

II.

Confédération.

Le vingt-deuxième volume des *Archives de l'Instruction publique en Suisse* (*Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, 1936) auquel nous empruntons les renseignements qui composent la seconde partie de cette chronique, nous fournit les indications statistiques suivantes touchant l'Ecole polytechnique fédérale.

Notre haute école technique a été fréquentée en 1935 par 1774 étudiants, dont 81 du sexe féminin, soit par 1317 Suisses (63 femmes) et 457 étrangers. La section qui comptait le plus grand nombre d'immatriculations était, comme à l'ordinaire, celle des ingénieurs-mécaniciens et électrotechniciens qui formait plus du tiers de l'effectif (624 dont 233 étrangers). Viennent ensuite la section des ingénieurs civils et constructeurs (*Bauingenieure*) celle des chimistes et des architectes avec, respectivement, 264 (65 étrangers), 215 (81) et 214 (53) étudiants. La section la moins fréquentée est généralement celle des sciences militaires (23 étudiants en 1935). Le nombre des étudiantes tend à augmenter d'année en année, tout spécialement, ce qui est assez naturel, à l'Ecole de pharmacie (38 %) et à l'Ecole d'architecture (10 %).

Le corps enseignant de l'Ecole polytechnique comptait à la fin de l'année scolaire 1935, 73 professeurs ordinaires, 6 professeurs extraordinaires, 43 privat-docents dont 9 professeurs titulaires, à quoi il faut ajouter 110 assistants tant officiels que privés.

La subvention fédérale versée à l'Ecole polytechnique s'est montée pour l'année en question à 2 858 199 francs et le total des dépenses de l'établissement à 3 548 076 francs. Sur cette dernière somme 1 277 667 francs ont été affectés au traitement des professeurs et 1 608 881 francs aux frais d'administration, au chauffage, à l'éclairage, ainsi qu'au matériel d'enseignement.

On sait que l'Ecole polytechnique a passé, au cours des dix dernières années, par une période de développement et de transformation qui en a sensiblement modifié l'aspect architectural. C'est ainsi qu'ont été successivement construits la centrale thermique de la Clausiusstrasse, le nouveau laboratoire des machines, le laboratoire des essais hydrauliques et tout récemment (1935-36) le nouveau corps de bâtiment de l'école de chimie. Tous ces travaux qui ont coûté au pays plus d'une dizaine de millions étaient absolument indispensables. Ils ont mis le Polytechnicum fédéral qui souffrait depuis longtemps d'une pénurie de locaux de recherches, à même de soutenir, sur le terrain de la science expérimentale, la concurrence des plus grandes écoles de l'étranger.

Zurich.

Depuis plusieurs années les autorités scolaires zurichoises se préoccupent des mesures à prendre en vue d'améliorer l'organisation de l'enseignement primaire à la campagne. Déjà en 1932, le Conseil cantonal de l'éducation invitait les commissions sco-

laires de district à lui faire des propositions touchant les réformes à introduire dans les écoles de leur ressort. La plupart des réponses élargirent le cadre de l'enquête et insistèrent sur la nécessité d'une réorganisation générale de l'enseignement primaire des localités rurales. Elles concordaient unanimement au sujet des desiderata suivants : réduction de l'effectif des classes, application plus stricte des dispositions légales relatives à la promotion, création de classes spéciales à l'usage des enfants arriérés, expurgation des écoles secondaires, par l'élimination des élèves insuffisamment doués, fusion dans chaque district des septième et huitième classes secondaires préalablement soulagées des écoliers qui ne se sont pas assimilé les matières du programme primaire.

Le Conseil de l'éducation adresse alors à toutes les autorités scolaires des districts et des communes, aux conférences des professeurs de gymnases et d'autres écoles « moyennes » et secondaires un nouveau questionnaire leur demandant d'y répondre dans un délai de deux ans. Voici les principaux points à examiner.

1. Est-il opportun de changer, par l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'enseignement primaire, les conditions actuellement en vigueur touchant l'âge d'entrée à l'école, le début de l'année scolaire, la durée de la scolarité, la libération ? Si oui, de quelle manière ?

2. L'école secondaire et le gymnase devront-ils être raccordés à l'avenir, comme c'a été le cas jusqu'ici, à la sixième classe primaire ou à une classe inférieure ?

3. L'organisation actuelle des degrés supérieurs de l'école populaire (septième et huitième classes primaires, école secondaire, doit-elle être maintenue ?

4. L'école secondaire doit-elle être décrétée un degré scolaire obligatoire et faudra-t-il, cas échéant, y créer des classes sélectionnées ?

5. Estimez-vous nécessaire de créer, à côté du degré supérieur de l'école populaire, un nouveau type d'école ayant le caractère d'un progymnase ?

Les réponses qui seront faites à ce questionnaire fourniront aux autorités législatives zurichoises les éléments d'une refonte générale de l'organisation scolaire. J'en parlerai dans une prochaine chronique.

— Comme je l'ai noté dans l'*Annuaire* de 1935, les autorités zurichoises se montrent, depuis quelques années, très préoccupées de l'*encombrement de la carrière pédagogique* au degré primaire. Bien que le nombre des admissions à l'Ecole normale de Küsnacht soit rigoureusement limité aux besoins probables des communes, la Direction de l'instruction publique n'avait,

au début de 1936, pas moins de 45 instituteurs et 94 institutrices non placés à sa disposition. En revanche, on souffrait, tout récemment encore, à Zurich, d'une *pénurie de maîtres de l'enseignement secondaire* (école primaire supérieure). C'est ainsi que, pendant l'année scolaire 1935-36, on a dû, à plusieurs reprises, faire appel, pour remplacer des maîtres secondaires malades ou en congé, à des instituteurs primaires particulièrement qualifiés.

— A l'occasion de son transfert dans l'immense bâtiment qui lui a été construit au quai de la Sihl, pour près de huit millions de francs, l'*Ecole municipale des arts et métiers* a été complètement réorganisée. Placée sous le contrôle d'une commission de surveillance, elle comporte deux sections ayant chacune un directeur distinct. La première (*Gewerbeschule I*) comprend les arts appliqués et le musée des arts et métiers, la seconde (*Gewerbeschule II*) tous les autres métiers, l'enseignement ménager supérieur et les cours libres. Dans son ensemble l'établissement compte huit divisions dont chacune a à sa tête un spécialiste. A côté de la commission générale de surveillance, chaque division est soumise au contrôle d'une commission restreinte formée de délégués des associations professionnelles intéressées à la préparation des apprentis.

Il convient de relever, à propos de l'*Ecole des arts et métiers*, que le corps enseignant y est largement admis à collaborer, avec la commission générale et les directeurs en titre, à la conduite de l'établissement. C'est là un caractère commun aux écoles de la Suisse allemande et spécialement aux écoles zurichoises où la position du recteur en face de ses subordonnés est moins celle d'un chef que d'un *primus inter pares*. Le règlement de la *Gewerbeschule* accorde même aux élèves représentés par leurs délégués élus, un droit de pétition et d'initiative (*Mitspracherecht*) qui les associe, eux aussi, à la direction dans des limites raisonnables. Les recteurs convoquent une fois par trimestre les porte-parole des écoliers pour entendre leurs vœux et doléances et leur faire des communications touchant les questions disciplinaires ou pédagogiques à l'ordre du jour.

D'une manière générale, le nouveau règlement organique de l'*Ecole des arts et métiers* vise à rendre plus étroits les rapports que l'enseignement professionnel entretient avec la pratique.

Berne.

Ainsi qu'on a pu le voir par les dernières chroniques, le problème de la réforme de l'écriture préoccupe également les autorités scolaires de tous les cantons alémaniques. La question présente

deux faces. Il s'agit d'une part de renoncer à l'écriture gothique anguleuse, lente et d'ailleurs peu lisible, pour adopter l'alphabet dit latin plus lié et moins touffu — d'autre part de s'entendre sur le caractère à donner à l'écriture scolaire nouvelle. Un calligraphe bâlois, M. Hulliger, préconise un système mitigé qui, tout en rompant avec la tradition germanique, donne à l'anglaise une allure saccadée soi-disant propice à la lisibilité. M. Hulliger s'est heurté, jusqu'ici, tant auprès des instituteurs que des maîtres d'écriture spécialisés, à une résistance assez sérieuse. Pourtant, à Zurich, le corps enseignant est autorisé à faire l'essai de l'écriture Hulliger.

A Berne, la commission cantonale nommée à l'effet d'étudier la réforme de l'écriture a terminé ses travaux et déposé ses conclusions en 1935. Sur son préavis, la Direction de l'instruction publique a décrété, à partir de l'ouverture de l'année scolaire 1936-37, l'introduction d'une nouvelle méthode d'écriture qui, tout en tenant largement compte des vœux des réformistes, laisse une certaine liberté aux maîtres et évite de retomber dans le formalisme.

Dans un ordre d'idées un peu différent, mais qui n'est pas sans rapport à la question de l'écriture, le gouvernement bernois a recommandé l'année dernière aux commissions scolaires de veiller à ce que les instituteurs fissent plus amplement usage de l'ardoise, afin de favoriser l'industrie ardoisière du Frutigtal.

En raison de l'aggravation de la crise économique en 1935-36 et des difficultés qui en résultaient pour les finances de l'Etat, les mesures préparatoires déjà en cours tendant à prolonger d'un an (c'est-à-dire à porter de quatre à cinq ans) la durée des études dans les écoles normales d'instituteurs, ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Lucerne.

Nous retrouvons à Lucerne la question de l'écriture. La réforme en remonte dans ce canton à 1931 où le Conseil cantonal de l'éducation décida d'introduire dans les classes de première année de l'école primaire une écriture latine simplifiée. Cette innovation fut graduellement étendue aux autres classes. Une commission d'experts élabora un alphabet d'un style uniforme qui fut rendu obligatoire par un décret du 26 avril 1932. Ce qui caractérise le système lucernois est que l'on enseigne successivement à l'enfant deux écritures différentes. La première est appelée *Grundschrift* ou écriture fondamentale. Son étude consiste simplement dans l'acquisition et l'emploi des signes graphiques.

Ce qu'il s'agit d'obtenir d'abord, c'est que l'enfant retienne la forme et le nom des lettres, qu'il les associe à leurs équivalents phonétiques, sache les dessiner et les lier pour en composer des mots. Ce but atteint, on apprendra à l'écolier à écrire plus vite. C'est alors que son écriture se formera, qu'elle prendra un caractère personnel. Ce sera la seconde écriture, l'écriture définitive, dite *Endschrift*, qui intervient normalement dès la cinquième classe primaire. L'économat du matériel scolaire lucernois fournit aux élèves à cet effet une plume d'acier spéciale dite *Luzerner Schulfeder*. Ce n'est pas à dire que l'on veuille uniformiser l'écriture définitive. Au contraire. Son enseignement n'est assujetti à aucune prescription déterminée.

Les deux écritures ne connaissent que les lettres latines. Quant à l'écriture « allemande », elle ne fait plus l'objet que de quelques exercices de lecture dans les classes supérieures de l'école primaire.

— Le *Luzerner Schulblatt*, journal de la Société des maîtres d'école du canton, a été considérablement développé en 1934. Il est devenu à cette occasion l'organe officiel du Département de l'instruction publique.

Dans les *petits cantons* il convient de signaler, en matière de législation scolaire récente :

A *Uri* : Directives touchant le service du médecin des écoles (12 mars 1935). Arrêté relatif à l'assistance des enfants anormaux de parents nécessiteux (10 octobre 1935).

A *Schwytz* : Règlement cantonal d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle, adopté par le Grand conseil le 13 septembre 1934. — Règlement fixant les conditions des examens auxquels sont soumises les directrices d'orphelinats et de maisons d'éducation (*Erziehungsheime*).

A *Obwald* : Règlement d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle (25 novembre 1935). — Statut des élèves de l'Ecole cantonale de Sarnen (29 août 1935).

A *Nidwald* : Rien à mentionner.

A *Glaris* : Règlement d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle (décision prise par le *Landrat* le 17 janvier 1934). — Arrêté du Conseil d'Etat modifiant le règlement relatif à la fourniture du matériel scolaire gratuit. — Règlement des écoles complémentaires (1^{er} août 1935).

Zoug.

Par une ordonnance datée du 11 mai 1935 dont l'entrée en vigueur a été rétroactivement fixée au 1^{er} janvier de la même année, le Conseil d'Etat de ce canton a élevé le chiffre des pensions versées aux membres du corps enseignant. Cette mesure a pour corollaire une augmentation proportionnelle des primes payées, tant par les bénéficiaires que par le canton et les communes.

La question de la réforme de l'écriture a été réglée à Zoug de la manière suivante : les maîtres sont invités à enseigner exclusivement l'alphabet latin (*Antiquaschrift*) à partir de la troisième classe primaire inclusivement ; pour les classes de première et deuxième année, ils sont autorisés à renoncer à l'écriture gothique et il leur est recommandé de le faire.

Soleure.

Le Conseil d'Etat soleurois a apporté, par une décision du 18 octobre 1935, quelques modifications au règlement de l'école complémentaire (*allgemeine Fortbildungsschule*). Les cours de cette école doivent être organisés désormais de manière que les maîtres ne soient pas obligés d'enseigner en même temps des élèves d'âge, de formation et de métier différents.

Un arrêté cantonal antérieur fixe, en conformité de la loi fédérale et des règlements qui s'y rapportent, les mesures à prendre contre la tuberculose dans les écoles et instituts. L'examen médical périodique des enfants et adolescents nécessite la nomination de médecins scolaires, soit de carrière, soit ne devant qu'une partie de leur temps à l'école. L'arrêté stipule que tout maître et toute personne appelée à donner des soins aux enfants, qui pourrait être pour ceux-ci une cause de contagion, devra immédiatement résigner ses fonctions.

Bâle-Ville.

On sait que, séparés depuis un siècle, les deux demi-cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne seront très probablement réunis dans un avenir assez rapproché, tant l'interpénétration de leurs intérêts leur impose à la longue un retour à la communauté politique et administrative. Cette solidarité n'est dans aucun domaine plus apparente que sur le terrain scolaire.

Depuis plusieurs années des pourparlers sont engagés entre la Direction de l'instruction publique de Bâle-Ville et celle de Bâle-Campagne en vue d'unifier les prescriptions qui règlent, de part et d'autre, le début de la scolarité obligatoire. A Bâle-Ville sont astreints à la fréquentation de l'école publique tous les enfants ayant eu 6 ans révolus avant le 1^{er} janvier qui a précédé l'ouverture de l'année scolaire. A la campagne, la date limite est fixée au 1^{er} mai. Le 6 novembre 1933, la Direction de l'instruction publique de Bâle-Campagne a demandé un délai de cinq ans pour s'adapter aux conditions en vigueur à la ville. Le Conseil de l'éducation de Bâle-Ville s'est déclaré d'accord.

Une autre convention conclue par les deux demi-cantons en matière scolaire concerne l'admission d'élèves de Bâle-Campagne dans les écoles de la ville. Aux termes de cette entente, Bâle-Campagne est tenu de payer annuellement à Bâle-Ville 100 000 francs pour sa quote-part des frais occasionnés par les écoliers et écolières campagnards qui vont au collège à la ville.

— Le canton de Bâle a organisé, pour la première fois en 1932, un cours destiné à préparer à l'examen du baccalauréat, des adultes exerçant déjà une profession. Ce cours trisannuel, donné à titre d'essai, s'est terminé en 1935. Les résultats ont été si satisfaisants que le Conseil de l'éducation a décidé de continuer l'expérience. Un second cours de même durée, précédé d'un cours préparatoire de six mois qui a servi à sélectionner les candidats, s'est ouvert au printemps 1936.

— Un autre essai intéressant qui se fait en ce moment dans les écoles de Bâle est celui des auditions radiophoniques. C'est en 1935 que la commission scolaire de la ville a demandé au Conseil de l'éducation de l'autoriser à tenter cette expérience. Le Conseil a commencé par refuser, estimant sans doute que l'on abuse suffisamment de la radio dans les familles sans que l'école s'en mêle. D'autre part, on ne saurait nier qu'un maître intelligent ne puisse, dans certains cas bien déterminés, tirer profit de la T. S. F. comme moyen d'enseignement. C'est pourquoi le Conseil bâlois est revenu sur son interdiction et a fini par autoriser les instituteurs à faire usage de la radio scolaire, à la condition que l'utilité pédagogique de l'audition soit incontestable.

— Le Conseil de l'éducation de Bâle-Ville a encore pris, en 1935, quelques décisions de principe d'assez grande portée touchant la valeur à reconnaître au diplôme de *maître moyen* (*Mittel-lehrerdiplom*), c'est-à-dire de maître secondaire, tant au sens français qu'au sens suisse allemand du terme. A l'avenir la possession de ce diplôme sera exigée de tous les candidats au diplôme de *Oberlehrer*, titre emprunté à la terminologie scolaire d'autre-

Rhin. Le brevet de maître moyen permettra de se présenter pour les postes vacants, non seulement dans les écoles secondaires inférieures (*Realschulen* et *Sekundarschulen*), mais même dans les gymnases.

Bâle-Campagne.

La question de la réforme de l'écriture a été résolue à Bâle-Campagne par une décision du Conseil d'Etat déclarant obligatoire l'enseignement de la méthode Hulliger (1934).

L'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930 a donné lieu, comme dans les cantons précités, à l'élaboration d'un nouveau règlement touchant les examens d'apprentissage, d'un règlement sur l'organisation des écoles professionnelles et d'un règlement de l'enseignement ménager complémentaire (1935). La surveillance générale des cours d'apprentissage, lesquels sont placés sous le contrôle direct d'une commission *ad hoc* de neuf membres, est exercée par le Conseil d'Etat.

Le canton de Bâle-Campagne prépare une nouvelle loi scolaire qui remplacera prochainement celle de 1911. La principale innovation en sera la prolongation de la durée de la scolarité obligatoire qui va être portée de huit à neuf ans. Il en résultera que l'école moyenne (*Mittelschule*) raccordée à la cinquième classe primaire aura désormais quatre années d'études. Comme l'enseignement du grec et du latin y sera facultatif, les difficultés que présentait jusqu'ici le passage aux gymnases d'autres cantons, se trouveront considérablement aplanies. L'école moyenne n'en demeure pas moins fidèle à son double objectif qui consiste, d'une part, à parachever et à couronner l'enseignement inférieur, d'autre part, à servir de trait d'union entre l'école populaire et les études supérieures.

Schaffhouse.

Les Schaffhousois sont depuis quelques années occupés à mettre la dernière main à l'application de leur nouvelle loi scolaire. Il convient de mentionner à cet égard le règlement disciplinaire des écoles élémentaires du 17 janvier et les prescriptions du 21 février 1935 concernant les conditions d'admission et de promotion à l'Ecole cantonale. Remarquons encore que Schaffhouse a créé, par un décret du Grand Conseil du 29 avril 1935, un inspecteur cantonal des écoles (*Kantonales Schulinspektorat*). La question

du contrôle de l'enseignement public, pendante depuis 1929, a donné lieu à de longs débats. Elle a trouvé enfin une solution analogue à celle à laquelle ont abouti depuis longtemps les cantons romands.

Appenzell Rhodes extérieures.

L'événement le plus important de la chronique scolaire appenzelloise en 1935 a été l'ordonnance votée le 21 mars par le Grand Conseil. Il s'agit là d'une véritable loi réorganisant l'enseignement public dans son ensemble. Les dispositions en sont immédiatement entrées en vigueur, à part celle qui fixe l'âge d'entrée à l'école, l'application des nouvelles normes nécessitant une période de transition d'une année. Sont astreints désormais à la fréquentation de la première classe de l'école primaire les enfants ayant eu 6 ans révolus avant le 1^{er} janvier de l'année courante.

L'adoption de la nouvelle loi a entraîné la révision des règlements touchant l'organisation et le programme des écoles complémentaires, ainsi que les subventions de l'Etat à ces écoles, l'examen des boursiers de l'école normale primaire, des maîtres et des maîtresses de travaux manuels.

La loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930 a eu pour conséquence la fusion partielle des huit écoles complémentaires anciennes et leur réduction à quatre.

Appenzell Rhodes intérieures.

Sur la proposition de la conférence des maîtres primaires, la question de la réforme de l'écriture a été résolue de la manière suivante : l'écriture latine cursive est déclarée obligatoire et seule admise à l'école publique. Le programme stipule pour la première classe l'étude de l'écriture latine dite lapidaire (*Steinschrift*), pour les autres classes, de la deuxième à la septième, l'écriture cursive latine, c'est-à-dire l'anglaise, telle que la pratiquent les écoles de langue française. A l'école primaire supérieure (*Oberschule*) l'élève apprend à lire les caractères gothiques.

Les statuts de la caisse d'assurance vieillesse des membres du corps enseignant ont été revisés par l'assemblée des ayants-droit et ratifiés par la commission cantonale de l'éducation. La caisse porte désormais le nom de *Caisse des pensions, des veuves et des orphelins*. Les versements des maîtres et le montant des rentes ont été sensiblement augmentés. En revanche, le nouveau règlement supprime la rente payée jusqu'ici pour un nombre parti-

culièrement élevé d'années de services. Il ne la maintient que dans les cas où le maître est empêché d'exercer ses fonctions par une infirmité corporelle ou mentale.

Saint-Gall.

La situation financière fort précaire, tant des communes que de l'Etat, retarde dans ce canton si durement éprouvé par la crise économique, l'achèvement de la nouvelle loi scolaire projetée.

J'ai parlé l'année dernière, à propos de l'Ecole normale secondaire de Saint-Gall, de la section commerciale de l'école cantonale (*merkantile Abteilung*). Cette section vient d'être réorganisée conformément aux prescriptions fédérales et aux vœux des universités. En 1935 également a été revisé le règlement disciplinaire de l'école cantonale.

Comme à Zurich, à Berne et dans d'autres cantons, la carrière de l'enseignement inférieur est très encombrée à Saint-Gall. C'est pourquoi le gouvernement a modifié les conditions d'obtention du brevet primaire (1935). Dorénavant, ce diplôme est décomposé en deux titres distincts. L'un n'est qu'un certificat d'examen, un « brevet de connaissances » (*Lehrfähigkeitszeugnis*). L'autre seul, nommé « certificat d'éligibilité » (*Wahlfähigkeitzeugnis*), donne droit à occuper un poste dans l'enseignement public. On espère, par cette dualité et les difficultés qui en résultent, rebouter les candidats les moins qualifiés. En outre, le second diplôme, condition *sine qua non* de toute nomination, ne sera accordé aux instituteurs formés hors du canton que s'ils ont obtenu, à l'examen du brevet primaire, des notes exceptionnellement brillantes.

Grisons.

L'année 1935 a été marquée aux Grisons, sur le terrain scolaire, par une activité législative particulièrement fructueuse. En premier lieu, l'Ecole cantonale a été réorganisée. Cet établissement a une tâche éminemment utile et délicate à remplir. Au sein de la plus extrême diversité de langue, de religion et de culture que la Suisse même puisse offrir, il veut être un centre de ralliement, un foyer où les éléments ethniques disparates qui composent la population grisonne, viennent s'unir dans le culte d'une tradition intellectuelle et historique commune.

L'Ecole cantonale grisonne qui délivre des diplômes de baccalauréat des trois types A, B, C comprend les sections suivantes : *a)* le gymnase (littéraire et réal) de sept années d'études pour garçons et filles ; *b)* la section technique ou école réale supérieure pour les garçons seulement (classes 2 à 7) ; *c)* l'école de commerce (classes 2 à 5) ; *d)* l'école normale d'instituteurs (classes 3 à 7). Les élèves du gymnase commencent le latin en première année, le français en deuxième, le grec (pour les littéraires) et l'italien (pour les scientifiques) en troisième. En cinquième année l'anglais est obligatoire pour les élèves qui n'ont pas de grec et facultatif pour les autres. Ceux-ci peuvent en revanche choisir l'italien dès la quatrième année.

Les techniciens commencent le français dans la deuxième classe, l'italien dans la troisième. En septième, ils peuvent à volonté continuer l'une ou l'autre de ces langues. L'anglais est facultatif pour eux dès la cinquième. Les élèves de langue italienne ou romanche de toutes les sections ont en plus des leçons d'allemand.

Les bacheliers de l'école réale supérieure qui veulent se vouer aux études médicales, dentaires, pharmaceutiques et vétérinaires doivent subir un examen complémentaire de latin devant la commission fédérale de maturité. — L'entrée au gymnase suppose la fréquentation préalable de cinq classes primaires, la section technique de six. Les âges d'entrée respectifs sont donc de 12 et 13 ans.

Remarquons que l'Ecole cantonale de Coire est partiellement un internat. L'Etat grison offre à un certain nombre d'élèves (70 au maximum) le vivre et le couvert. Cette institution connue dans les collèges et les séminaires ecclésiastiques allemands sous le nom de *Konvikt* n'est généralement qu'une pension gratuite. Ici elle comprend en outre le logis. Les élèves externes dont les parents habitent hors du chef-lieu doivent faire ratifier le choix de leur pension et de leur domicile par la commission rectoriale. En principe ces élèves doivent manger et dormir dans la même localité. Toutes ces dispositions sont indirectement conditionnées par la configuration géographique du canton des Grisons, ainsi que par les difficultés et la lenteur relative de ses communications.

Le règlement disciplinaire témoigne également de la nécessité où sont les autorités grisonnes d'étendre au delà des limites de la vie scolaire la surveillance qu'elles exercent sur la conduite des élèves. Ceux-ci sont divisés en deux catégories. Les plus jeunes ne peuvent fréquenter les cafés, théâtres et cinémas (à partir de 16 ans) qu'avec l'autorisation du recteur, et il leur est

interdit de fumer et de prendre part à un bal masqué. Ils ne peuvent de même accepter d'invitation à un bal privé ou suivre un cours de danse sans y avoir été préalablement autorisés par la direction. Les élèves les plus âgés jouissent d'une liberté plus étendue (*erweiterte Freiheit*). Ils ne peuvent pourtant entrer que dans certains établissements déterminés et doivent être rentrés à 10 heures du soir.

Les élèves de l'Ecole cantonale de Coire ont la faculté de fonder des sociétés et ils en font largement usage, ce qui est encore une conséquence de leur grande bigarrure ethnique et linguistique. A côté d'une société de gymnastique, d'une société de sténographes, d'une société d'abstinentes et d'un club de football, il existe parmi eux un *Coro italiano*, un *Cor romantsch*, une société *Ladinia* et un Cercle catholique. Plusieurs de ces associations se sont librement placées sous le patronage des maîtres de l'école.

Argovie.

Le 25 février 1935, le Grand Conseil a décidé la création d'une Ecole cantonale des jeunes filles dont les cours se sont ouverts au début de l'année scolaire 1935-36. Il ne s'agit pas là d'un gymnasium des demoiselles délivrant un baccalauréat, mais d'une école spéciale destinée à préparer aux diverses professions féminines. Cet établissement, qui remplace l'ancien institut des jeunes filles (*Töchterinstitut*), est rattaché à l'école normale des institutrices et comprend deux années d'études. Comme celui des autres écoles moyennes dites supérieures du canton, son enseignement est raccordé au programme de la quatrième classe des écoles de district.

L'école cantonale des jeunes filles vise à former des maîtresses d'ouvrages à l'aiguille et d'écoles ménagères, des maîtresses de jardins d'enfants, des nurses, gouvernantes, gardes-malades et assistantes de laboratoire. Les cours comportent 27 heures de leçons obligatoires par semaine, à quoi peuvent s'ajouter dix heures de leçons facultatives. Le nombre des candidates inscrites aux examens d'admission de 1935-36 et 1936-37 a pleinement répondu à l'attente des autorités et montre que l'établissement nouvellement créé répondait à un besoin.

Le rapport du Département argovien de l'instruction publique pour 1935 contient une constatation digne de remarque. Il se donne actuellement dans cinq communes du canton des cours d'italien à l'usage des enfants de nationalité italienne. Ces localités sont :

Aarau, Baden, Brougg, Hilderbank et Zofingue. Il existe également au chef-lieu des cours du soir pour les adultes. Il s'agit apparemment d'une institution subventionnée par le gouvernement de la Péninsule qui veut empêcher par là la trop vite assimilation de ses ressortissants à la vie suisse. Après avoir ordonné une enquête, le Conseil d'Etat argovien n'a pas jugé opportun de s'opposer à ces cours, les colonies suisses de l'étranger en organisant depuis longtemps d'analogues.

Thurgovie.

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'instruction professionnelle a obligé le canton de Thurgovie, fort bien organisé par lui-même dans ce domaine, à prendre des mesures d'adaptation assez radicales. Les modifications de l'ancien état de choses ont porté principalement sur la réduction de 14 à 8 du nombre des localités où se donnent les cours professionnels d'arts et métiers.

Le décret du 27 octobre 1903 déterminant l'emploi de la subvention fédérale à l'école primaire a été revisé le 14 octobre 1935. En raison des charges que lui impose la lutte contre la crise économique, l'Etat de Thurgovie cesse de subventionner les communes pour la fourniture gratuite du matériel scolaire aux enfants. Il en résulte que désormais les manuels ne demeureront plus la propriété des écoliers ; ils ne leur seront que prêtés pour la durée de leur scolarité.

La conférence des professeurs de l'Ecole normale d'instituteurs de Kreuzlingen a fixé à nouveau les conditions d'admission à cet établissement. L'âge d'entrée minimum est de 15 ans révolus avant le 1^{er} avril. Les candidats doivent avoir suivi pendant six ans l'école primaire et pendant trois ans l'école secondaire thurgovienne ou faire preuve d'une préparation équivalente. Les matières d'examen (à l'exception des mathématiques) correspondent au programme d'études de la troisième classe secondaire.

Edouard BLASER.